

Compte rendu assemblée générale Argonne Transport

Mardi 02 avril 2024 – 20h – La Neuville au Pont

1/ Compte administratif

Le résultat comptable de l'exercice 2023 se clôture à hauteur de + 15081,02 € pour le syndicat et de + 456422,83 € soit un résultat global de + 471422,83 €

2/ Orientation budgétaire 2024 et délibérations

- Délibération pour affectation résultat 2023 et approbation du compte de gestion

- Délibération pour augmentation des cotisations demandées aux communes en lien à la baisse de la population et des effectifs et la hausse des charges. L'augmentation sera de 1 € pour la participation aux frais de transport et de 1 € pour la prise en charge des accompagnateurs(trices). La cotisation des communes passe alors de 10 à 12 € par habitant par commune.

- Maintien des tarifs pour les voyages extrascolaires à savoir :
 - 1.33 € / km + 30 € / h chauffeur pour les bus type scolaire
 - 0.67 € / km + 30 € / h chauffeur avec véhicule léger
 - 1.57 € / km + 30 € / h chauffeur pour bus grand tourisme
 - 60 € / h chauffeur si voyage le weekend
 - 10 % de remise si voyage pour les communes adhérentes et les associations locales

- Fusion des deux comptes "Régie" et "Syndicat" en un seul à partir du 01-01-2024

- Délibération pour pouvoir au bureau afin de renouveler 2 bus en remplacement de 2 Scania qui posent problèmes et deviendraient des véhicules de "secours". La problématique est le coût d'acquisition : 180 k€ pour un scolaire, 240 k€ pour un bus mixte et 320 k€ pour un tourisme. L'orientation budgétaire vise ainsi 2 bus scolaires. Les devis seront demandés pour prise de décision.

- Délibération pour création d'un poste administratif pour venir en aide à la gestion d'A.T. Un chauffeur à temps partiel 25/35^{ème} se propose pour passer à 35/35^{ème} et ainsi assurer la fonction.

- Délibération pour mise à jour de la "Rifseep" (indemnisation et prime en fonction de l'engagement professionnel des personnels).

- Délibération pour confier au centre de gestion la mise en place de la protection sociale complémentaire des salariés.

- Délibération pour le budget primitif 2024 suite à la fusion. Section fonctionnement équilibrée dépenses / recettes 984512 €, section investissement équilibrée dépenses / recettes 536318 €

3 / Questions diverses

- Il devient nécessaire de se questionner sur l'avenir d'Argonne Transport. Pour le moment A.T se tient d'exister suite à la convention passée avec la Région. La compétence "mobilité" doit être rediscutée au sein de la CCAC. Il serait opportun de conserver A.T via un budget spécifique par la CCAC afin de pérenniser le service transport au risque de voir ce dernier disparaître et être confié à des privés qui n'assureront certainement pas le même service avec des tarifs en hausse. La décision devra être statuée au plus tard en 2025 avant renouvellement des conseils municipaux de 2026.
- Le regroupement des trois groupes Ville / Tourbe, Vienne le Château et la Neuville au Pont était en suspens depuis quelques temps. Ce dossier semble à nouveau être réétudié pour une finalisation en 2026. Ce regroupement permettrait davantage de souplesse dans les transports scolaires mais cela restera à définir.

L'assemblée est close à 22h.